

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt six mai deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/05/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 065 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2009-047 du 30 mars 2009 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération 2009 – 030, que l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat sera géré en régie.

Monsieur le Président expose qu'il est donc nécessaire que la Communauté de Communes de Noblat procède au recrutement des agents qui interviendront dans l'Espace Aquatique Communautaire.

Monsieur le Président propose d'ouvrir les postes suivants :

- ✓ Quatre (4) postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, cadre d'emploi de la catégorie B de la filière sportive à temps complet,
- ✓ Un (1) poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- ✓ Trois (3) postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- ✓ Deux (2) postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- ✓ Un (1) poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (80 % d'un temps complet).

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs pour créer ces postes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

### MODIFIE LA DELIBERATION 2009 – 047

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27 mai 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 29/05/2009

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tableau des effectifs

Date de transmission de  
l'acte : 29/05/2009

Date de réception de  
l'accusé de réception : 29/05/2009

Numéro de l'acte : 2009-065 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090526-2009-065-DE

Date de décision : 26/05/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 MARS 2009

GRADES	Communauté de Communes de Noblat		Cumul
	Temps complet	Temps non complet	
Ingénieur subdivisionnaire (fonction DGS)	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	5		5
Contrôleur de travaux	1		1
Technicien supérieur	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	5
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2		2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5		5
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

